

Autorité  
de la concurrence



Référence à rappeler : **21-028 / 21-DCC-197**

Dans le cadre de la prise de contrôle exclusif de la société Hivory par la société Cellnex France Groupe, et à la suite de la décision n° 21-DCC-197 du 25 octobre 2021, l'Autorité de la concurrence a agréé le 8 septembre 2022, comme repreneur des sites cédés, la société Phoenix Tower International.